



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

## allocation aux adultes handicapés

Question écrite n° 73004

### Texte de la question

Mme Barbara Pompili attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur les franchises applicables aux médicaments pour les personnes qui touchent l'allocation aux adultes handicapés (AAH). Outre le préjudice du handicap, l'AAH représente une source de revenus limitée et il semble particulièrement pénalisant pour ces personnes de devoir s'acquitter d'une franchise sur leurs médicaments, pour des traitements qui sont bien souvent permanents. Aussi, elle souhaiterait savoir si le Gouvernement envisage de revoir les conditions d'exonération de cette franchise afin que les titulaires de l'AAH puissent en bénéficier.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Barbara Pompili](#)

**Circonscription :** Somme (2<sup>e</sup> circonscription) - Écologiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 73004

**Rubrique :** Handicapés

**Ministère interrogé :** Affaires sociales, santé et droits des femmes

**Ministère attributaire :** Affaires sociales et santé

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [27 janvier 2015](#), page 478